



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00452

Numéro SIREN : 403 781 545

Nom ou dénomination : AZUR TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/029962

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

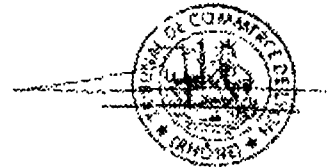
2962  
LYON



4549578

**Dénomination :** AZUR TECHNOLOGY  
**Adresse :** 46 et 48 chemin de la Bruyère Innovalia Bâtiment F  
69570 Dardilly -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1996B00452  
**n° d'identification :** 403 781 545  
**n° de dépôt :** A2014/029962  
**Date du dépôt :** 03/12/2014

**Pièce :** Décision(s) de l'associé unique du 01/06/2014



4549578

## **AZUR TECHNOLOGY**

Société par actions simplifiée au capital de 190 561,27 euros  
Siège social : 46-48, chemin de la Bruyère - Innovalia - Bâtiment F - 69570 DARDILLY  
403 781 545 RCS LYON

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze,  
Le mardi 1<sup>er</sup> juillet,  
A 14 heures,

Monsieur Jean-Louis SADOKH, agissant en qualité de représentant du Président, la société GROUPE T2I SA, ayant son siège social Rue de Technopole 1 à SIERRE (3960) (Suisse), immatriculée au Registre du commerce du Valais sous le numéro CHE 136 261 478,

En présence de Monsieur Claude Michel SALAMIN, Président de la société GROUPE T2I SA, associée unique de la société AZUR TECHNOLOGY,

Ont pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et sur proposition de ce dernier, nomme à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

- Monsieur Jean-Louis SADOKH,  
Demeurant 27 boulevard de la Croix Rousse, 69004 LYON,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Louis SADOKH disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Jean-Louis SADOKH aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Louis SADOKH ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique décide que Monsieur Jean – Louis SADOKH percevra, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 en rémunération de ses fonctions de Directeur Général, une somme fixe mensuelle de 10.400 euros, et ce sur 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014

Il percevra également une prime trimestrielle GEIDE fixé au minimum à 2.000 euros dans le cas où les objectifs fixés seraient atteints et bénéficiera d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction correspondant à un montant annuel au minimum de 4 413,34 €.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

### TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

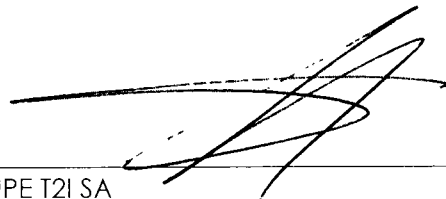
De tout ce que dessus, l'Associée Unique et le Président ont dressé et signé le présent procès-verbal.



---

GROUPE T2I SA

Représentée par Monsieur Jean-Louis SADOXH



---

GROUPE T2I SA

Représentée par Monsieur Claude Michel SALAMIN